

# Un faible niveau de vie lié à la taille et à la spécialisation des exploitations

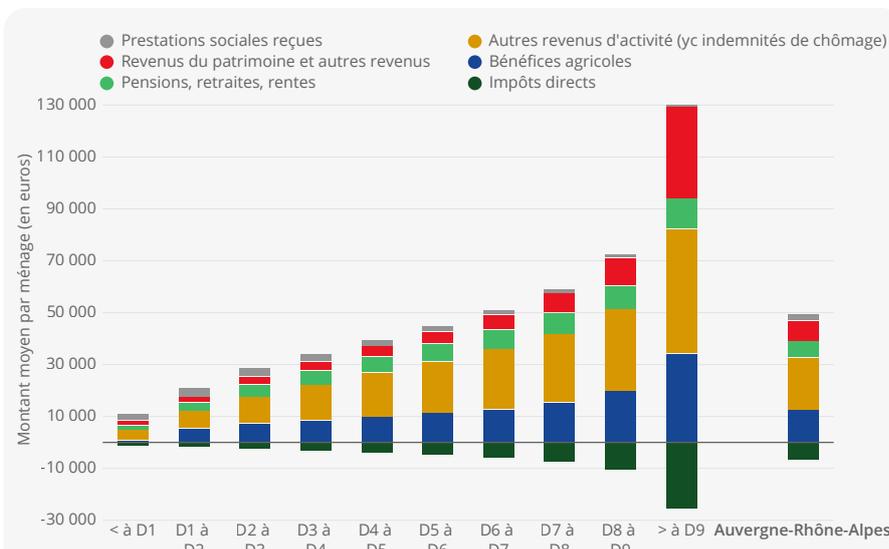
Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 192 • Février 2025



Dans une région marquée par des revenus élevés, les ménages agricoles travaillant en Auvergne-Rhône-Alpes affichent le niveau de vie médian le plus bas de France métropolitaine. Ce constat est lié à une proportion plus élevée d'exploitations de petite taille économique, ainsi qu'à la prédominance de l'élevage d'herbivores, activité agricole moins lucrative que d'autres. Cependant, dans certains territoires comme les plaines de l'Ain ou la vallée du Rhône, les activités agricoles sont bien plus rémunératrices.

En 2020, 49 300 ménages sont à la tête d'une exploitation agricole située en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 12 % des **ménages agricoles** de France métropolitaine. Ces ménages représentent 1,4 % des foyers fiscaux de la région, contre 1,5 % pour la France métropolitaine. Leur activité agricole s'étend sur près de 2,9 millions d'hectares, soit 40 % de la superficie régionale. Cette étude s'attache à présenter la situation financière des ménages agricoles, caractérisés par le fait qu'au moins un de ses membres est exploitant. Cette approche permet d'examiner l'ensemble des ressources financières du ménage, c'est-à-dire celles apportées par l'agriculteur mais également par les personnes qui vivent avec lui. Le niveau de vie de chacune des personnes du ménage y est calculé à partir du **revenu disponible** du ménage, c'est-à-dire de l'ensemble des ressources dont il dispose. Le champ retenu est celui des ménages fiscaux des exploitants agricoles dont le siège social se situe dans la région.

## ► 1. Composition du revenu disponible des ménages agricoles en 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes, selon la distribution du niveau de vie



**Note** : D1 à D9 sont les déciles de la distribution du niveau de vie ; 10 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 50 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à D5 (médiane).  
**Lecture** : Les 10 % de ménages agricoles ayant le niveau de vie le plus élevé ont perçu en moyenne 34 300 euros au titre des bénéfices agricoles en 2020.  
**Sources** : Agreste, Recensement agricole 2020, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

En partenariat avec :

## ► Mot du partenaire

La Draaf Auvergne-Rhône-Alpes et l'Insee avaient réalisé, il y a cinq ans, une étude explorant la situation financière des ménages agricoles, au-delà de l'analyse classique des revenus fondée sur la performance économique des exploitations. S'appuyant sur les travaux du service statistique du ministère de l'Agriculture, présentés avec l'Insee en 2024 dans le document « Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires », l'étude actuelle offre un éclairage renouvelé au débat public. Elle met en évidence les disparités de revenus, de niveaux de vie et de taux de pauvreté monétaire au sein des ménages agricoles de la région, tout en les comparant à celles observées en France métropolitaine.

**Bruno Ferreira, directeur de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes**

## L'activité agricole minoritaire dans le revenu disponible

En 2020, le revenu disponible annuel moyen des ménages agricoles de la région s'élève à 42 600 euros, bien en deçà de la moyenne nationale de 49 600 euros.

Les **bénéfices agricoles** ne constituent que 29 % de ce revenu. Ils sont en moyenne de 12 500 euros, contre 17 100 euros en France métropolitaine. Ces bénéfiques sont complétés par des revenus tirés d'activités non agricoles (47 %), à hauteur de 20 100 euros. Ces derniers sont principalement constitués de salaires perçus par les conjoints ou par les agriculteurs eux-mêmes, lorsque ces derniers exercent une activité salariée en dehors de l'exploitation. Ils comprennent aussi les revenus issus d'activités de diversification (tourisme à la ferme, location de gîtes, etc.) non comptabilisés dans les revenus agricoles.

Les revenus du patrimoine constituent une autre composante du revenu disponible. Il s'agit en général de revenus fonciers correspondant à des fermages, souvent issus de terres possédées par l'agriculteur. Les statuts juridiques des sociétés leur permettent en effet de séparer leur patrimoine privé de leur patrimoine professionnel. Les revenus du patrimoine représentent 19 % du revenu disponible, avec un montant moyen de 7 900 euros, contre 10 800 euros au niveau national.

Enfin, les pensions, retraites, rentes et prestations sociales complètent les ressources des ménages agricoles à hauteur de 20 % du revenu disponible, légèrement au-dessus de la moyenne métropolitaine (19 %).

La décomposition globale du revenu disponible masque cependant des différences entre ménages agricoles ► **figure 1**. Le poids des revenus d'activité, agricole ou non, passe de 49 % pour les 10 % de ménages agricoles les plus modestes à 79 % pour les 10 % les plus aisés. Pour les ménages les plus modestes, les bénéfiques agricoles représentent seulement 7 % du revenu disponible, alors que, pour une partie des ménages, ils peuvent tenir compte de déficits provenant de calamités ou d'autres difficultés de production. Quel que soit le niveau de revenu des ménages agricoles de la région, la part des bénéfiques agricoles ne dépasse jamais 33 % alors qu'elle atteint 41 % en France métropolitaine. À l'inverse, plus le revenu disponible augmente, plus la part de pensions, retraites, rentes et prestations sociales est faible. Pour les 10 % de ménages les plus aisés, les revenus du patrimoine et autres revenus sont beaucoup plus élevés que pour les autres ménages.

## Dans la région, des ménages agricoles au plus faible niveau de vie médian de France métropolitaine

En Auvergne-Rhône-Alpes, les personnes appartenant à un ménage agricole ont un **niveau de vie** médian de 20 500 euros par an ► **figure 2**, soit moins qu'au niveau métropolitain (22 800 euros). Ce niveau est le plus bas de toutes les régions françaises hors Corse ► **sources**, avec des valeurs allant de 20 700 euros en Occitanie jusqu'à 32 600 euros en Île-de-France. Ce classement contraste avec le niveau de vie de l'ensemble de la population, pour lequel la région se situe en deuxième position derrière l'Île-de-France. Dans la région, parmi les ménages agricoles exploitants, les 10 % des personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 37 400 euros tandis que les 10 % des personnes les plus modestes vivent avec moins de 10 100 euros. En d'autres termes, les premières ont un niveau de vie 3,7 fois supérieur aux secondes. Ces inégalités entre ménages agricoles, bien que fortes, sont néanmoins moins prononcées qu'au niveau national, où ce rapport atteint 4,1. Par ailleurs, 20,1 % des membres des ménages agricoles vivent en situation de **pauvreté monétaire**, contre 16,2 % au niveau national, plaçant Auvergne-Rhône-Alpes parmi les trois régions les plus touchées.

### ► Encadré - Avoir une personne non exploitante dans le ménage agricole contribue à réduire le risque de pauvreté

En Auvergne-Rhône-Alpes comme en France métropolitaine, sept ménages agricoles sur dix comportent au moins une personne non exploitante. Ces ménages ont les niveaux de vie annuels médians les plus élevés (21 300 euros) et le niveau de vie des 10 % de personnes les plus aisées est supérieur à 37 800 euros. Au sein de ces ménages avec une personne non exploitante, le taux de pauvreté monétaire est le plus faible (16,2 %).

Les ménages dont les ressources proviennent d'un exploitant agricole seul représentent 20 % des ménages agricoles de la région. Leur niveau de vie médian est faible (15 300 euros) et les inégalités y sont très fortes : le niveau de vie s'échelonne de 5 800 euros pour les 10 % de personnes les plus modestes à 33 500 euros pour les 10 % les plus aisées. Pour ces ménages avec un exploitant agricole seul, la pauvreté monétaire est également beaucoup plus fréquente, elle concerne plus de deux personnes sur cinq.

Dans les ménages dont les ressources proviennent d'au moins deux personnes, toutes exploitantes agricoles (8 % des ménages agricoles), le taux de pauvreté monétaire est élevé (33 %) et le niveau de vie médian (17 000 euros) inférieur à celui de l'ensemble des ménages agricoles de la région.

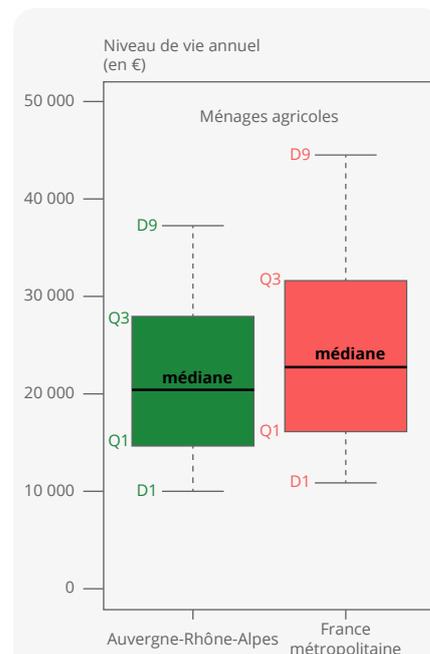
## Les ménages des petites exploitations plus souvent en situation de pauvreté monétaire

Comme à l'échelle nationale, le niveau de vie augmente et le taux de pauvreté monétaire diminue lorsque la **taille économique des exploitations** grandit, les ménages des micro-exploitations faisant exception. Les écarts de niveaux de vie avec la France métropolitaine peuvent s'expliquer par des exploitations de tailles économiques différentes.

En Auvergne-Rhône-Alpes, pour 30 % des ménages agricoles, l'agriculteur dirige une petite exploitation, contre 24 % au niveau national. Leur niveau de vie médian est de 18 300 euros et le taux de pauvreté de 27,2 %, des résultats plus défavorables qu'au plan national (respectivement 20 300 euros et 22,8 %).

En revanche, les grandes exploitations concernent seulement 13 % des ménages agricoles de la région, contre 25 % en France métropolitaine. Comme au plan national, les membres de ces ménages

### ► 2. Dispersion des niveaux de vie des ménages agricoles en Auvergne-Rhône-Alpes et en France métropolitaine en 2020



**Note :** D1 et D9 sont les 1<sup>er</sup> et 9<sup>e</sup> déciles de la distribution des niveaux de vie ; 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D9. Q1 et Q3 sont les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> quartiles de la distribution des niveaux de vie ; 25 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à Q1 ; 75 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à Q3.

**Lecture :** En Auvergne-Rhône-Alpes en 2020, les personnes vivant dans un ménage agricole ont un niveau de vie médian de 20 500 euros ; 80 % d'entre elles ont un niveau de vie compris entre 10 100 euros (D1) et 37 400 euros (D9) ; 50 % d'entre elles ont un niveau de vie compris entre 14 700 euros (Q1) et 27 900 euros (Q3).

**Sources :** Agreste, Recensement agricole 2020, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

ont le niveau de vie médian le plus élevé (24 500 euros, contre 26 900 euros en France métropolitaine) et sont les moins exposés à la pauvreté monétaire. La part des personnes considérées comme pauvres y est presque deux fois plus faible que dans l'ensemble des ménages agricoles de la région (11,6 % contre 20,1 %).

Les ménages des micro-exploitations, également plus nombreux qu'en France métropolitaine (29 % contre 24 %), ont un niveau de vie médian de 21 500 euros, supérieur à celui des petites exploitations. Certains de ces agriculteurs peuvent exercer leur activité agricole à temps partiel et avoir, tout comme leur conjoint, une autre activité professionnelle.

De plus, leur âge moyen est de 56 ans, contre 48 ans pour les autres tailles économiques. Certains sont en effet retraités mais ont conservé des terres qu'ils continuent d'exploiter pour compléter leurs ressources, dans le cadre d'une poursuite d'activité agricole à un niveau très réduit.

### Des orientations de production moins rémunératrices en Auvergne-Rhône-Alpes

Les activités agricoles les moins lucratives sont particulièrement présentes en Auvergne-Rhône-Alpes, à l'image de l'élevage d'herbivores qui concerne 52 % des ménages agricoles contre 37 % au niveau national. Les ménages d'éleveurs de bovins pour la viande (20 % dans la région contre 13 % en France métropolitaine) ont un niveau de vie médian de 19 000 euros **► figure 3**, proche du résultat national. Ils sont cependant davantage en situation de pauvreté monétaire (22,9 % contre 21,5 % au national). Les membres des ménages comportant au moins un éleveur d'ovins, caprins et autres herbivores (10 % des ménages agricoles dans la région, contre 9 % en France métropolitaine) sont encore plus exposés à la pauvreté (26 %) et ont le niveau de vie médian le plus faible. Pour les ménages de producteurs laitiers, également plus représentés qu'au plan national (17 % contre 12 %), le niveau de vie médian est inférieur au niveau métropolitain (20 400 euros contre 22 000 euros) et le taux de pauvreté monétaire dépasse largement le taux national (19,0 % contre 15,1 %). Dans cette catégorie de ménages, la traite engendre des astreintes quotidiennes importantes, laissant souvent peu de temps pour l'exercice d'autres activités. De plus, le conjoint participe davantage aux travaux sur l'exploitation.

Comme l'activité viticole figure parmi les activités agricoles les plus rémunératrices, les personnes vivant dans ce type de ménages ont le plus faible taux de pauvreté et le niveau de vie le plus élevé. Dans la région, la part des viticulteurs est moins importante qu'en France métropolitaine (8 % contre 13 %)

### ► 3. Niveau de vie des ménages agricoles selon l'orientation technico-économique de l'exploitation en Auvergne-Rhône-Alpes en 2020

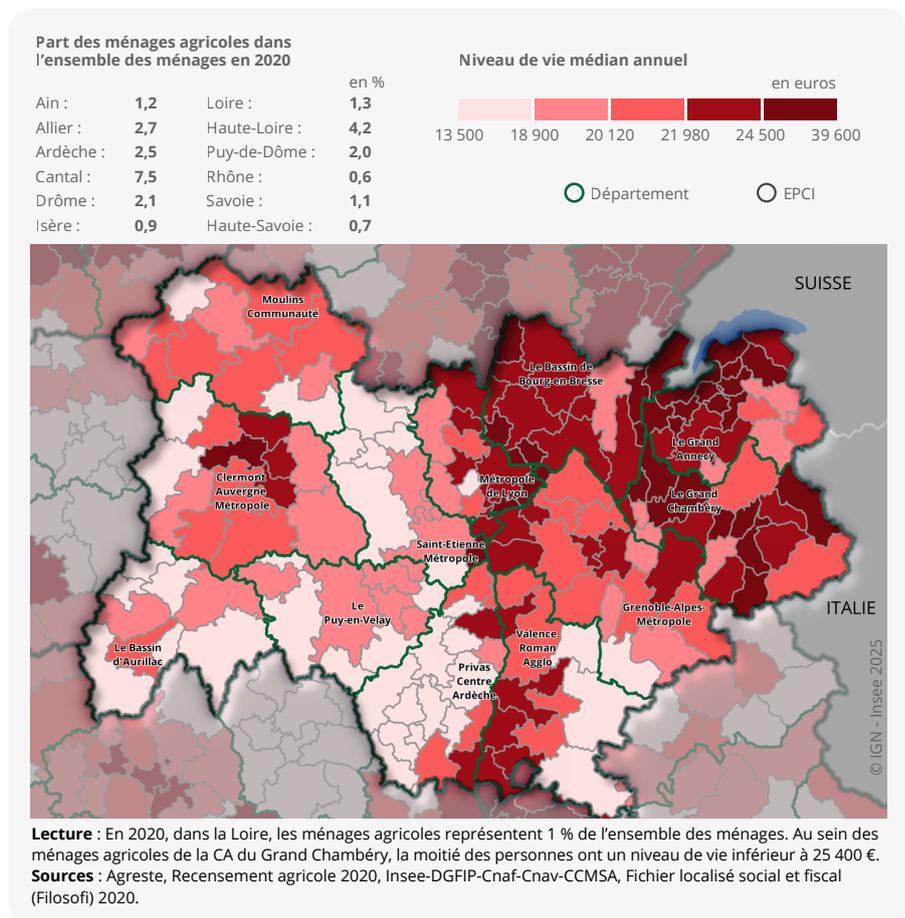
Orientation technico-économique (OTEX)	Part de l'ensemble des ménages agricoles (en %)		Niveau de vie annuel (en euros)				Rapport interdécile D9 / D1	Taux de pauvreté monétaire (en %)
	En Auvergne-Rhône-Alpes	En France métropolitaine	Moyen	1 <sup>er</sup> décile D1	Médian	9 <sup>e</sup> décile D9		
Grandes cultures	17	27	27 100	11 500	23 300	42 800	3,7	14,5
Maraîchage, horticulture	3	4	26 400	8 600	20 200	46 300	5,4	24,5
Viticulture	8	13	28 800	12 100	23 900	46 300	3,8	13,0
Cultures fruitières	6	4	25 100	9 900	21 400	42 400	4,3	20,7
Bovins lait	17	12	22 200	10 700	20 400	35 100	3,3	19,0
Bovins viande	20	13	20 900	9 500	19 000	32 600	3,4	22,9
Bovins mixte	5	3	20 500	9 900	19 000	32 500	3,3	21,6
Ovins, caprins, autres herbivores	10	9	22 600	8 900	18 700	33 700	3,8	26,0
Porcins, volailles	3	5	23 700	10 500	21 200	40 200	3,8	17,9
Polyculture, polyélevage	11	11	22 200	9 500	20 000	36 400	3,8	23,0
<b>Ensemble des ménages agricoles</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>23 500</b>	<b>10 100</b>	<b>20 500</b>	<b>37 400</b>	<b>3,7</b>	<b>20,1</b>

**Note :** Dans ce tableau, les données sont arrondies au plus près de leurs valeurs réelles. Le cas échéant, la somme de ces données peut être différente de 100 %.

**Lecture :** En Auvergne-Rhône-Alpes en 2020, 17 % des ménages agricoles sont orientés vers les grandes cultures ; les personnes de ces ménages ont un niveau de vie médian de 23 300 euros et 10 % d'entre elles ont un niveau de vie inférieur à 11 500 euros ; elles sont 14,5 % à se trouver sous le seuil de pauvreté monétaire.

**Sources :** Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

### ► 4. Niveau de vie médian des ménages agricoles par EPCI et part des ménages agricoles par département en 2020



**Lecture :** En 2020, dans la Loire, les ménages agricoles représentent 1 % de l'ensemble des ménages. Au sein des ménages agricoles de la CA du Grand Chambéry, la moitié des personnes ont un niveau de vie inférieur à 25 400 €.

**Sources :** Agreste, Recensement agricole 2020, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

et, comme la taille des exploitations y est plus réduite, leur niveau de vie médian est inférieur (23 900 euros contre 27 100 euros).

Les agriculteurs et leur famille, spécialisés en grandes cultures, représentent 17 % des ménages agricoles de la région contre 27 % en France métropolitaine. Leur niveau de vie est parmi les plus hauts (23 300 euros) et leur taux de pauvreté monétaire est relativement

faible (14,5 %). Toutefois, ils perçoivent des revenus agricoles moins élevés qu'en France métropolitaine, leurs exploitations étant de plus petite taille économique.

Le niveau de vie des ménages comprenant un maraîcher ou un horticulteur est le plus inégalitaire de la région. Les 10 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie 5,4 fois plus élevé que les 10 % les plus modestes (46 300 euros contre

8 600 euros). Un quart des personnes des ménages de cette **spécialisation** agricole vit sous le seuil de pauvreté.

### Un faible niveau de vie médian régional masquant une forte variabilité territoriale

Le Puy-de-Dôme accueille la plus grande part (12 %) des ménages dont au moins un des membres est exploitant agricole dans la région. Viennent ensuite le Cantal, la Drôme et l'Isère (10 %). À l'inverse, la Savoie et la Haute-Savoie n'en accueillent respectivement que 4 % et 5 %.

Dans le Cantal, la proportion de ménages agricoles parmi l'ensemble des ménages du département est la plus importante (7,5 %), loin devant la Haute-Loire (4,2 %) et l'Allier (2,7 %) ► **figure 4**.

Les trois quarts des ménages agricoles travaillent dans un EPCI de **type rural** (80 % en France métropolitaine), 22 % de **type dense intermédiaire** et 3 % de **type dense**. Dans ces derniers EPCI (dont trois sur six sont des métropoles), les ménages agricoles gèrent des exploitations principalement orientées vers les grandes cultures, le maraîchage ou l'élevage de bovins pour la production de lait.

Les EPCI où les ménages agricoles ont les niveaux de vie médians les plus faibles se situent en particulier dans la partie méridionale de la région, excepté la vallée du Rhône. Ceux aux niveaux de vie les plus élevés sont localisés dans le quart nord-est, la vallée du Rhône et autour de Clermont-Ferrand. Ces inégalités résultent de la combinaison de plusieurs facteurs : spécialisation, taille économique des exploitations et proximité des zones urbaines et des bassins d'emploi plus souvent pourvoyeurs d'activités complémentaires qui génèrent des ressources pour les membres du ménage.

Dans les 20 % d'EPCI aux niveaux de vie médians les plus faibles (inférieurs à 18 900 euros), situés essentiellement en Ardèche, dans le Cantal, en Haute-Loire,

dans la Loire, la Drôme et le Puy-de-Dôme, résident plus souvent des ménages constitués d'un exploitant agricole seul (22 % contre 20 % dans la région). Dans ces EPCI, la part des petites exploitations est aussi plus importante qu'au niveau régional (38 % contre 30 %). Enfin, plus de la moitié de ces exploitations est orientée vers l'élevage d'herbivores, spécialisation peu rémunératrice, dont 30 % pour la production de viande bovine, 14 % pour l'élevage d'ovins, de caprins et d'autres herbivores et 13 % pour l'élevage de bovins pour la production de lait.

Les 20 % d'EPCI où les ménages agricoles ont les niveaux de vie médians les plus élevés (supérieurs à 24 500 euros) se concentrent en Haute-Savoie (28 %) et dans l'Ain (24 %). Ces intercommunalités sont majoritairement urbaines (54 %),

offrant plus de possibilités d'exercer une activité non agricole. La part des ménages avec au moins un non exploitant y est plus importante, comme dans la communauté de communes du Genevois (80 %). Les exploitations orientées vers les grandes cultures, plus rémunératrices, sont également plus nombreuses. Enfin, certaines activités sont à forte valeur ajoutée, comme les fromages sous appellation (Reblochon, Beaufort, etc.). Si les petites structures restent prépondérantes (29 %), la part des grandes exploitations y est supérieure à la moyenne régionale (12 % contre 9 %). ●

Ivan Debouzy, Séverine Mugnier (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

### ► Définitions

**Les ménages agricoles** sont des ménages constitués par le regroupement des foyers fiscaux d'un même logement et dans lesquels au moins un des membres est exploitant. Les résultats sont présentés pour les ménages dont le **revenu disponible** est positif ou nul en 2020. Il s'agit du revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salariee ou non) nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Les exploitants dégagent généralement de leur activité un revenu « mixte », rétribuant tout à la fois le travail qu'ils ont effectué et leur investissement en tant qu'entrepreneur. Ce revenu est ici identifié par les bénéficiaires, ou déficits, agricoles, déclarés à l'administration fiscale. Les **bénéficiaires agricoles** sont issus d'un résultat d'entreprise, mais sont considérés comme une approximation satisfaisante du revenu pour déterminer l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Leur nature diffère toutefois de celle des revenus d'activité d'un salarié, et il convient donc d'interpréter avec prudence les comparaisons entre niveau de vie des exploitants agricoles (et des autres indépendants) avec ceux des salariés. La mesure du niveau de vie des exploitants doit s'effectuer en prenant en compte l'ensemble de leurs ressources monétaires, ainsi que celles des autres membres du ménage. Les pratiques de défiscalisation propres au monde agricole ne permettent pas de comparer le revenu disponible des ménages agricoles à celui des autres formes de ménage.

Le **niveau de vie** des personnes du ménage, identique pour tous, est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC, avec par convention 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans).

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. En France et en Europe, ce seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

La production brute standard (PBS), définie par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations agricoles. Elle permet de classer les exploitations en différentes **tailles économiques**. Sont considérées comme « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise de 25 000 euros à moins de 100 000 euros, « moyennes » celles avec une PBS comprise de 100 000 euros à moins de 250 000 euros et « grandes » celles avec une PBS supérieure ou égale à 250 000 euros. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou **orientation technico-économique, OTEX**). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

La grille de densité à l'EPCI en trois catégories (de **type dense, de densité intermédiaire** et de **type rural**) est une recomposition de la grille communale de densité. Cette dernière permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Dans son premier niveau, à trois catégories, la grille communale permet ainsi de distinguer trois types de communes : les communes densément peuplées et les communes de densité intermédiaire appelées « communes urbaines » ; et les communes rurales.

### ► Pour en savoir plus

- **Bouvet S., Gauthey, G.**, « Des revenus agricoles modestes dans une région aux revenus élevés », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, n° 97, février 2020.
- **Givois S.**, « La pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-exploitants. Niveau de vie des ménages agricoles en 2020 », Agreste Primeur n° 1, février 2024.
- Article du blog de l'Insee : Combien gagne un agriculteur ?, décembre 2024.

### ► Sources

Les résultats présentés s'appuient sur les données 2020 du **recensement agricole** enrichies avec les données fiscales de la DGFIP et le **Fichier localisé social et fiscal** (Filosofi) de l'Insee.

Sont concernés par le champ de cette étude, les ménages agricoles dont au moins un des membres est exploitant au sein d'une exploitation répertoriée dans le recensement agricole 2020 et située dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour les comparaisons entre régions, le champ géographique de l'étude porte sur les régions métropolitaines hors Corse en raison d'un taux de couverture moindre.

